

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Vote par correspondance : mesures règlementaires 2021

Pouvez-vous voter par correspondance?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile est dans la municipalité de Papineauville et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.
- **Comment faire votre demande?**

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit en communiquant avec la présidente d'élection aux coordonnées suivantes : Martine Joannis, 819-427-5511 poste 2502 ou par écrit (188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville, PQ J0V 1R0)

Vous devez faire votre demande au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Les demandes seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent. Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Vous pourrez aussi voter par correspondance si vous êtes dans la situation suivante :

- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de la COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- **Comment faire votre demande?**

Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours. Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit en communiquant avec la présidente d'élection aux coordonnées suivantes : Martine Joannis, 819-427-5511 poste 2502 ou par écrit (188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville, PQ J0V 1R0). Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Informez-vous auprès de votre présidente d'élection. Martine Joannis, 819-427-5511 poste 2502 ou par écrit (188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville, PQ J0V 1R0).

Le 18 août 2021, Martine Joannis, présidente d'élection.